L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 9 FEVRIER 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
N° 83, RUE DE CHARTRES.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-General et du Conseil de la Premiere Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 9 FEVRIER.

La 3me Municipalité et Lafayette.

Il paraît que la 3me Municipalité n'est point pressée en faveur de l'admission de Lafayette. Il en fait depuis quelques jours dans cette partie de la ville un très grand bruit, et tout le monde protestera en faveur. Les aldermen votent en conséquence une résolution contre la mesure, et les habitans se réunissent en meeting pour exprimer hautement leur improbation. Mais le projet de loi qui décrète l'incorporation de Lafayette, à la Nlle-Orleans a déjà été voté par le Sénat et tout fait présumer que la Chambre des Représentans en fera autant. On peut donc dire à la troisième Municipalité: *Il est trop tard.* Quant aux moyens par lesquels les adversaires de l'annexion de Lafayette basent leur opposition, il serait parfaitement inutile de les discuter en ce moment. D'ici à deux ou trois jours tout sera probablement décidé à Baton-Rouge.

Voici les résolutions qui ont été votées dans la dernière séance du Conseil de la 3me Municipalité:

Attendu que la Législature de cet Etat a maintenant sous les yeux un bill décretant l'annexion de la ville de Lafayette à la Nlle-Orleans, et qu'il est du devoir de ce Conseil d'être l'interprète de ce qui l'est ceux qui unanimement ont voté cette Municipalité, dans une occasion si intimement liée à leurs intérêts;

En conséquence, il est résolu que ce Conseil formule son opposition unanime contre l'annexion de Lafayette. Il proteste contre une mesure, dans les circonstances présentes, tant sensible bouleversement immédiat aux intérêts et aux justes réclamations de cette Municipalité; une mesure qui, si elle adoptée sans le consentement de cette partie de la ville, serait un acte flagrant d'oppression et d'injustice.

Il est résolu que ce Conseil, d'accord avec le dernier gouverneur du peuple qui il représente, déclare que qu'il demeure inébranlable et sans appui à toute disposition législative, réunissant en une seule les trois Municipalités de la ville, sur une base équitable et juste pour chacune des sections et des intérêts que ce Conseil considère comme une disposition injuste et oppressive envers la 3me Municipalité, et comme un grand mal pour les intérêts généraux de la ville, et une injustice pour prétendues considérations à la législature.

Enquêtes les coroners à Gretna enquête sur le suicide d'un jeune homme, du nommé Joseph Schaffer, dit Schaffer, noyé.

SENTENCE—Suicide. Noyade, convaincu d'avoir mis fin à son existence en se jetant dans le fleuve.

—Hôpital de Charité—Nombre de malades actuellement en traitement 1056 moins dans la semaine dernière 6 de 1050.

L'INAUGURATION
DE LOUIS NAPOLEON.

Voici le récit que fait le *Constitutionnel* des fêtes merveilleuses de l'inauguration:

La cérémonie du *Te Deum*, célébrée hier dans la cathédrale, a été aussi imposante par la splendeur de son appareil que par la grandeur de l'événement qu'elle était destinée à consacrer. On peut dire que l'image de la France s'y reproduisait dans toute sa diversité. Un peuple, par une manifestation de confiance sans unanimité, ne saurait, avec plus d'identité dans la personne d'un chef élu. A un acte de salut public, il ne pouvait répondre par une voix plus émanation. Le droit coulera à un pouvoir humain d'où jamais une plus large base dans les volontés humaines. Ce droit vient du peuple, que pour lui il le transmet, sans partage, au président de la République, le force qui vient de Dieu? C'est ce que Louis-Napoléon venait demander au pied des autels, moins encore pour lui que pour la nation qu'il représente. On ne pouvait rien imaginer de trop riche pour cette solennité, à la fois religieuse et nationale.

Nous avons parlé dans nos précédens numéros de la décoration intérieure et extérieure de la cathédrale. Un mât du Pavis, la rue du Marché-Neuf qui conduit à la place était orné de deux rangs de mâts pavoisés d'oriflammes tricolores quatre autres mâts également pavoisés aux couleurs nationales s'élevaient dans les angles de la place, au vaste et riche *velarium* de velours cramoisi soutenu par six colonnes, surmoutées de bannières aux couleurs du Président, tand vert parsemé d'étoiles d'or avec les lettres L. N. au centre, se déployait au-dessus de la place, et, à l'entrée de la cathédrale, une chaîne d'étoiles tricolores flottaient deux riches bannières tricolores avec le chiffre L. N. entouré d'un bandeau d'or, à égale distance de chaque côté du portail, avait disposé des trophées de drapeaux, d'armes, de trophées et de drapeaux liés aux un boselier, au chiffre du Président. A l'extrémité de la galerie, garnie des statues des rois de Juda, à la hauteur des statues représentant la Religion juive et la Religion chrétienne, un peu au-dessous et aux angles du monument, étaient celles de saint Denis et de saint Etienne.

A l'entrée du portail, en avant de la grande nonce, une immense oriflamme de soie rouge pourvue portait ce chiffre d'or: 7,500,000. A droite et à gauche, des drapeaux de couleurs variées, sur lesquels étaient inscrits les noms des départemens, complétaient cette décoration, au-dessus et en avant de chacune des tours, des bannières colossales, vert et or, agitaient dans les airs le chiffre L. N. au-dessus des grandes figures de l'Harlemagne, Saint Louis, Louis XIV et Napoléon, placées sur les côtés de la rose du centre.

L'intérieur de la basilique offrait un éblouissant coup-d'œil. Les riches décoration disposées avec un ensemble grandiose, les flots de lumière descendant de nulle lustres de bougies suspendues aux voûtes, la multitude des bannières et des oriflammes, la diversité des drapeaux portant les écussons de tous les départemens, les costumes variés des assistans, les uniformes des soldats formant la haie au centre de la nef, tout cela composait un merveilleux tableau.

Le siège d'honneur et le prie-dieu du Président, placés en face de l'autel, étaient isolés au centre du transept, sous un magnifique dais, que nous avons précédemment décrit. A la droite de l'autel étaient le banc-d'œuvre de la Cour de Rome, et à la place correspondante, de l'autre côté, on avait disposé des sièges pour les évêques assistans.

Les invités ont commencé à arriver à dix heures. A cette heure, toutes les places étaient occupées.

Le corps diplomatique, conduit par M. Feuillade Couches, remplissait les fonctions d'introducteur des ambassadeurs, assistait tout entier à la cérémonie. A l'exception de M. de Kisseleff, chargé d'affaires de Russie, retenu à son hôtel par suite d'une blessure au pied qui ne lui permet pas de marcher. L'ingénable diplomate voulait se faire porter à votre Dieu sur une litière; il a renoncé à son projet sur les instances de ses collègues et de son médecin et s'est fait représenter par le prince Kourakine, premier secrétaire d'ambassade. Parmi les représentans des puissances étrangères, on remarquait Monsieur Gerbolet, agent spécial de Belgique, le marquis de Normanby, ambassadeur d'Angleterre; M. Donoso Cortes, marquis de Valdegamas, ambassadeur de la Turquie-Ottomane; M. Mavrocordato, ministre de Grèce; le comte de Hatzfeldt, ministre de Prusse; le baron Schmitz, ministre de Naples; le comte de Lerchenfeld, ministre de Bavière et de Norvège. MM. les ministres de Hollande et de Portugal, MM. les ministres de Sardaigne et de Suède-Norvège.

Derrière le corps diplomatique se trouvaient la cour de cassation, ayant à sa tête M. le premier président Portalis, MM. les présidens Lapagne-Barris, Bernoger et Mesnard, M. le procureur-général Dupin, la cour d'appel, ayant à sa tête M. le premier président Troplong, les présidens de chambre, M. le procureur-général de Royer; la cour des comptes, ayant à sa tête M. le premier président Barthe, les présidens de chambre et les chefs du parquet; le tribunal de première instance, conduit par M. le président Debelleyme et M. le procureur-général de la République Lascoux; les membres du tribunal de commerce, la chambre des avocats aux conseils, les chambres représentant les diverses classes d'officiers ministériels.

A la gauche du siège présidentiel se trouvaient Mgr Morny, ministre de l'intérieur; M. Rouher, garde-des-sceaux, ministre de la justice; M. de Turgot, ministre des affaires étrangères; M. Ducos, ministre de la marine et des colonies; M. Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes; M. Fould, ministre des finances; M. Lefèbre Durufle, ministre de l'agriculture et du commerce; M. Magne, ministre des travaux publics.

Venaient ensuite MM. les membres de la commission consultative. A côté d'eux, les membres de l'Académie française et des autres classes de l'Institut; les professeurs des Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres, avec leurs massiers et huissiers; le préfet de la Seine et le préfet de police.

En arrière du fauteuil du prince se trouvaient le maréchal comte Reille, le maréchal Excelmans, l'amiral de Mahau, le maréchal Vaillant, le maréchal Harispe.

Derrière les maréchaux, des places avaient été disposées pour les officiers supérieurs et autres aides-de-camp du Président. On remarquait le général Magnan, les généraux Lawoiseur, Lavoutine, Carrelon, Corneuine, d'Hautpoul, Petit, l'amiral du Petit-Thouars, le prince de Wagram.

Les délégués des départemens, au nombre de sept à huit cents, garnissaient les deux premières travées à droite. La plupart d'entre eux, maires ou adjoints municipaux de diverses localités, étaient ceints d'écharpes tricolores. Dans les tribunes placées en arrière de centravées se trouvaient les dignitaires des diverses administrations publiques; dans la première, les ambassadeurs et les ministres des différentes puissances; dans les tribunes donnant sur le transept, on avait placé les femmes des dignitaires de l'Etat et des ministres étrangers. Une de ces tribunes, qui attirait plus particulièrement les regards, était occupée par la princesse Mathilde, la princesse Marie de Bade, marquise de Douglas, et d'autres dames parentes ou alliées du prince.

Parmi les personnes invitées à la cérémonie occupaient les tribunes disposées dans la galerie supérieure qui règne des deux côtés de la grande nef et dans le transept. La se trouvaient un grand nombre de hauts dignitaires de l'Empire, recouverts de leur glorieux uniforme, et notamment un Maréchal, débris de l'armée d'Egypte.

Malgré la rigueur de la température, une affluence considérable s'y pressait dès le matin sur les points que le Président devait traverser pour se rendre à la cathédrale. Depuis l'Elysée jusqu'à Notre-Dame, la haie était formée par des compagnies ou des bataillons des divers corps: grenadiers, artillerie, infanterie de ligne, infanterie légère, chasseurs à pied.

La place du Parvis et la cathédrale étaient gardées par des escadrons de cuirassiers et de garde-républicaine, et par des bataillons de garde-républicaine.

A onze heures et demie le Président de la République, portant l'uniforme réglementaire du général de division, le grand cordon de la Légion d'Honneur, et descendu d'un superbe attelage de huit chevaux, en sortit, et, escorté par le général de Saint-Arnaud, ministre de la guerre.

Le cortège présidentiel était ainsi composé:

Une compagnie de guides, deux escadrons de chasseurs, un escadron de garde républicaine aux voitures, les officiers en tête, le colonel Bacchiochi, les commandans Gaspe, Toulongeon, Menneval, et le capitaine de logis Excelmans.

La voiture du Président.

Le colonel Edgard Ney, à la portière de droite, le colonel Emile Fleury, à la portière de gauche.

Un escadron de cuirassiers encadrait la voiture du Président, venait ensuite une voiture où se trouvaient MM. les aides-de-camp: général Roguet, colonel de Vaudrey, de Béville et le comte Conneau.

Le cortège du Président était placé sous le commandement du général Reibell.

Le cortège était formé par un escadron de gendarmerie de la Seine et par le 7me de lancers.

A la sortie du palais de l'Elysée et pour tout le parcours, Louis Napoléon a été accueilli avec enthousiasme par les troupes et la population qui se pressait sur son passage.

A midi, le bourdon des cloches de Notre-Dame sonnait à toute volée, le bruit des tambours battant aux champs et d'innombrables acclamations, dont quelques-unes étaient parfaitement bruits, ont annoncé l'arrivée du Président.

Mr Sibour, assisté de ses deux grands vicaires, MM. Bouquet et Sacq, est venu le traiter à la cruzée du nom et suivi de tout le clergé métropolitain, vêtu des habits pontificaux, revêtu de pelisse.

Le général Magnan, le général Lawoiseur et le colonel Vieyra s'étaient approchés de la voiture du prince; ils l'ont accompagnée jusqu'à la porte de la cathédrale, où le prince a été reçu par Mgr l'archevêque, a donné l'eau bénite à Louis-Napoléon; il l'a ensuite conduit jusqu'au prie-dieu placé à la place qui lui avait été préparée.

Lorsque le Président a passé devant les travées où se trouvaient les délégués des départemens, d'innombrables cris de *Vive Napoléon!* se sont mêlés à ceux de *Vive le Président!* Les pieux accents ont retenti sous les voûtes de l'église.

M. de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, est allé prendre place à côté de ses collègues.

Aussitôt que le Président a été assis, l'office a commencé.

Tout ceux choristes et deux cents musiciens dirigés par M. Girard, ont exécuté avec un ensemble admirable et un puissant effet, *le Miserere*, le *Tuum* et le *Te Deum*, composés par Lesueur, pour le sacre de l'Empereur, ainsi que le motet *Ubi bona, le Domine Salvam* et le *Domine* du même compositeur et le *Salutaris* de la dernière Cecile de M. Adam.

Pendant la durée de l'office, la solennité du lieu, la pompe et la sainteté de la cérémonie, la présence du prince qui, a deux reprises différentes, a reçu plus de quatorze millions de suffrages, avaient jete une profonde émotion dans tous les cœurs. Au moment où l'archevêque quittait la bénédiction du saint-sacrement, le prince Napoléon, prosterné sur son prie-dieu devant la Vierge dont le prélat élevait le symbole, jeta un immense pendant quelques secondes ainsi par une émotion très vive. Nous ne pouvons, lorsqu'il n'est relevé, au physionomie au visage, son calme habituel.

Après la bénédiction, le clergé a entonné le chant qui associait si justement dans un même vœu Louis-Napoléon et la France: *Domine salvam fac Rempublicam et salvam fac Napoleonem.*

Lorsque cette prière solennelle a été terminée, Mgr l'archevêque a reconduit processionnelle ment le Président de la République jusqu'à la porte de la cathédrale et les quais, à tait de nouveau retentir d'acclamations prolongées.

Ainsi s'est terminée cette grande cérémonie, dans laquelle Louis-Napoléon a reçu, comme il l'avait dit la veille, placer sous la protection toute puissante de Dieu la nouvelle mission dont le peuple l'a chargé.

En sortant de la cathédrale, le prince Louis-Napoléon s'est rendu au palais des Tuileries, où il a reçu les grands corps de l'Etat, les délégués des départemens, les officiers de l'armée et les officiers de la garde nationale.

Mercredi soir, le Président avait reçu au palais de l'Elysée, les membres du corps diplomatique, les ministres étrangers, les membres du Sénat et du Conseil d'Etat, les évêques, Mgr l'archevêque, le chapitre métropolitain, le clergé de Paris, les deux consistoires de l'Eglise réformée et de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, ainsi que le consistoire central israélite.

A son arrivée au palais des Tuileries, le prince n'est rendu dans le grand salon des Maréchaux où a eu lieu le défilé. Louis-Napoléon était entouré des ministres, des maréchaux Reille, Exelmans, Vaillant, de l'amiral Mackau, du général d'Hautpoul, de ses aides-de-camp, le général Roguet, le colonel Vaudrey, de MM. les colonels Bacciochi, de Béville, Edgard Ney, Fleury, des commandans Lepic, Toulongeon, Menneval, du capitaine de frégate Marion Kaadmans et d'autres officiers d'état-major.

Un grand nombre d'officiers des gardes nationales départementales se sont joints aux délégués des départemens pour présenter leurs hommages au Président de la République. Les officiers de toutes armes s'étaient réunis dans les galeries du Louvre, depuis le pavillon de Flore jusqu'au salle du musée égyptien.

Un très des députations de l'armée se trouvaient un certain nombre d'officiers supérieurs de l'Empire. Cuirassiers défonds phalanges d'infanterie, artillerie, ils étaient venus, les uns, mille lumes de bataille, tous ceux de la gloire qu'ils ont conquise pour le pays, ont reçu les témoignages de la plus vive sympathie de la part de leurs jeunes frères d'armes.

Pendant tout le cours de cette réception, le prince a été l'objet des plus chaleureuses démonstrations de respect et de dévoûmbit qu'il inspire à tous les dépositaires de l'autorité qui crie mille fois répétée de: *Vive Napoleon! Vive le sauveur de la France!*

Le Président a reçu avec affabilité et bienveillance des pétitions qui lui ont été présentées par divers personnes.

A cinq heures du soir, les réceptions étaient terminées. Le prince est alors retourné à l'Elysée, entouré de son escorte et précédé de plusieurs portant des torches. Malgré la rigueur du froid et l'intensité du brouillard, une foule nombreuse attendait le Président, et l'a salué sur son passage des plus vives acclamations.

Dans la soirée, tous les monumens et lieux publics ont été illuminés. Quelques édifices plus spléndidement éclairés que les autres, attiraient surtout l'attention. Au Théâtre Français, notamment, on avait disposé au-dessus du grand balcon deux gigantesques candélabres de gaz surmonté les lettres L. N.

Un grand nombre de maisons particulières étaient également illuminées, on en remarquait plusieurs qui ne portaient rien de plus que cette chiffre éloquent 7,439,216, écrit sur un transparent.

Le Président à l'Opéra.

La Présidence a offert une grande représentation aux délégués des départemens. La soirée théâtrale a été magnifique.

La représentation donnée en soir (6 janvier) à l'Opéra, à laquelle le Président de la République avait invité les délégués des départements, a été scintillante et brillante.

La salle était ornée de nombreux trophées de drapeaux tricolores, surmontés de l'aigle; elle était décorée de bannières.

Au centre de l'amphithéâtre, on avait ménagé un dais en velours, orné de trophées et de bannières, spécialement destiné au banquet d'un aigle d'or surmontant un trophée de drapeaux, et, à droite et à gauche, étaient disposés des sièges pour le prince et sa suite.

Un dais de l'amphithéâtre était orné d'une bannière de Paris et de l'armée de Paris! dans les tribunes de la scène et du parterre, les hommes et les femmes du corps diplomatique, les plus

de cour; la princesse Callimaki, Mme Rogier, la comtesse de Moltke, brillaient surtout par leur beauté que par la splendeur de leur toilette.

Les loges de la galerie et du premier étage étaient garnies de femmes en grande toilette.

Tous les regards se portaient sur l'avant-scène ordinairement occupée par le président, on se trouvait la princesse Mathilde, éclatante de beauté.

Les délégués des départemens étaient placés à l'orchestre, au parterre, au balcon et dans les galeries, se trouvaient des officiers de toutes armes; les rangs de loges et les galeries supérieures étaient occupées par des sous-officiers et les plus anciens soldats des divers régimens de la garnison.

A huit heures précises le prince Louis Napoléon est arrivé, il portait l'uniforme du lieu tenant général avec le grand cordon de la Légion d'Honneur. Au moment où Louis Napoléon a pénétré dans la salle, tous les spectateurs se sont levés et l'ont acclamé, le prince a salué l'assemblée avec affabilité et courtoisie, puis il s'est assis au centre de l'estrade, ayant à sa droite le maréchal Jérôme et le maréchal Excelmans; à sa gauche le général de Saint-Arnaud, M. de Morny et M. Rouher.

Le général Magnan était placé derrière le prince avec les autres ministres, MM. de Turgot, Fould, Ducos, Fortoul, Magne, Lefèbre Durufle, le général Lawoiseur, le colonel Vieyra et plusieurs officiers d'état-major.

Dès que le Président a eu pris place, l'orchestre a commencé l'ouverture de *la Prophète*.

A différentes reprises, pendant la représentation, ainsi qu'à sa sortie, le prince a été acclamé avec enthousiasme.

Rien de mieux ordonné, rien de plus complet que cette représentation, des camelots sur tige dans le vestibule; des tapis dans tous les escaliers et dans tous les corridors; des canapés et d'éblouissantes lumières dans le foyer.

L'exécution du *Prophète*, comme musique et comme mise en scène, a tous les suffrages. Le ballet des patineurs a obtenu le plus grand succès. M. Gueymard, dans le rôle du Prophète, a fait entendre un plus belle voix de tenor, et a montré un grand talent de chanteur. M. Obin, basse-taille, et Mlle Tedesco, chanteuse, ont mérité une grande part d'éloges. Sur aucun théâtre de l'Europe, la partition de M. Meyerbeer n'est certainement exécutée par des artistes d'un ensemble plus parfait. Mlle Alboni, qui, par l'intonation et la bienfaisance, A cet égard, elle traverse actuellement aux bois de l'Etat.

Puis à Vienne, etc.

« Signé: JOSEPH. »

Décédés hier à cinq heures de l'après-midi, M. LOUIS BABIN, à l'âge de 27 ans. Les parens et amis de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu mardi le courant, à huit heures A. M. Le convoi funèbre partira du domicile du défunt, encoignure des rues Josephine et Felicité, à Lafayette.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.
SAMEDI SOIR, 7 FEVRIER.

COTON—La demande aujourd'hui, depuis les rapports reçus par le steamer Europe, a été active, et il est resulté une vente de 300 balles à des prix de hausse.

TERRE—Vente de 4 hommes à Mons County à 6 et 7 cents, et de 2 à Mr Bayou.

SUCRE & MELASSE — Le marché est calme et les ventes ont été faibles 300 boucaux sucre et 200 barils mélasse sans un changement to portant dans les prix, mais quelques lots choisis de mélasse qui ont été vendus à une hausse sur ceux arrivés.

PARIS — Marché ferme, et 3000 barils ont été vendus 1 cents 1 cents 1 cents italiens, provenant des bateaux mis en cargaison. à 4 1/2 le baril, 50 barils (en qualité Cuba à 4 1/2), sur bateaux français, de 50 Louis en prix à peu près, de $17 le baril.

MAIS & AVOINE — 1,500 mes de maïs provenant de bateaux plus et commerciaux, ont été vendus de 50 à 52 cents, et 500 mes d'avoine de 30 Louis à 32 cents le boisseau.

BOIS & FOIN — Environ 200 mes de foin ont été vendus par petits lots aux prix de 90 @ 95 les 100 livres et 500 balles foin de l'Est aux prix avantageux de $17 @ 18.

PROVISIONS—Marché très faible mais pas de détail à $12 75 le baril.

ALE—40 barriques d'alcohol vendus par lot de 3 à 4 à 5 cts la livr.

CAFE—Demande. 300 mes Rio ont été vendus de 8 @ 8 1/2 cts pour le vieux et de 8 1/2 @ 8 3/4 pour le nouveau.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Samedi.

Steamship Louisiana, Lawless, pr Galveston.
Navire Lusiana, Mitchell, pr Liverpool
Arrua, Miller, pr Liverpool
Amulus, Hughes pr Liverpool
Ship Sultana, Hallock pr New York
Barque Cyane, Loveland pr Norfolk
Oldenburg, Wendt pr Bordeaux
Brick Venadeo, Rosen pr Barcelone
Arturo Rickmo pr Barcelone
Pour ordres: Barque Ann Eliza, Fisher
Dorotea, Pages pr Barcelone
Goleta de Mar, Ohnsson pr Gerona

Arrivés Hier.

Navire Hermon, Thompson de Liverpool
Chas Bell, Forbes, de Rotterdam
Empire, Phelan, de New Ross
Barque Hebe, Dagnal, de Londres
Brick Salvatore Italiano, Parisi
—ESPAGNOL—
Steamboat Georgetown, McIlhenny de Louisville, avec un chargement de sucre, sucre, mélasse, tabac, et divers autres articles
Steamboat Morgan Heirs de la Mobile, avec un chargement et autres articles
Steamboat Mobile Hoffman, de Mobile, avec un chargement et autres articles
Steamboat Orleans, Hoffman, de Mobile, avec un chargement et autres articles
Steamboat Tupper, Fr de Baton Sara, avec une mélasse, coton, &c
Steamboat Sonora, Estes, de Pittsburg, avec une cargaison de coton, &c
Steamboat F. Kimball, Kimball, d'Alexandrie, avec un chargement de coton, sucre, mélasse, &c
Steamboat Clarion, Able, de St Louis, avec un chargement de fromage, sucre, pommes de terre, mélasse et divers autres articles.

Départs des steamers de l'Océan Atlantique.
(DES ETATS-UNIS.)
Europe, de Boston, pour Liverpool, le 18 Février.
(EUROPE.)
Europe, de Liverpool, pour Boston, le 28 Janvier.
Baltic, de Liverpool, pour New York, le 28 janvier.
Atlantic, de Liverpool, pour New-York, le 31 janvier.

Vente à crédit de 150 caisses Botte, Souliers, Brodequins, Chapeaux, &c

Nous appelons l'attention sur la vente à crédit de 150 caisses bottes, souliers, brodequins, chapeaux, etc. qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de J. B. Blache & Co, No 77, rue de Chartres.

Conditions libérales à la vente. 9 fév

Vente à crédit du 150 barriques vin rouge ordinaire, Bordeaux.

Nous appelons l'attention sur la vente à crédit de 150 barriques vin rouge ordinaire Bordeaux, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de J. B. Blache & Co, No 77, rue de Chartres.

Conditions libérales à la vente. 9 fév

AVIS.

Le soussigné devant fixer sa résidence dans la haute partie européenne de la ville offre de louer à partir du 1 de mars prochain dans la première quinzaine d'avril prochain, une belle maison située rue de Rue, entre les rues Dauphine et Burgundy, belle maison, convenable pour une grande famille, et comprenant de six beaux appartemens, cuisine et toutes les dépendances, et un jardin avec portes et treillages vitrés, la cuisine est également à deux étages, avec six chambres, dont deux à coucher, et une salle à manger.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux de 2 à 5 heures P. M. A. G. MONTAMAT.

Nouvelle Orléans, ce 7 février 1852. 9 fév

DETAILS sur la gestion de justice de la municipalité de Lyon:

GEORGE, grifé, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, cheveux noirs, yeux de couleur brun, il lui manque des dents à la mâchoire inférieure. Il est apprenti à M. Perry Gill, de la Belle Grille.

ARMER, grifé âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, il a une cicatrice sur l'estomac — cet appareuse à M. John Garnes, habitant sous Arbon rue. Les propriétaires des dits esclaves sont requis de les retirer en se conformant à la loi.

ED. PLANCHARD, Gardien

Vache Egarée.

CONFORMEMENT à une ordonnance de la ville de Lafayette, intitulée: Egarés, &c. Article premier. Il sera fait une proclamation au propriétaire de la vache ci-après décrite, pour lui donner connaissance de son égarement, et pour le mettre en demeure de la venir chercher, en payant les frais de la ville, avant ouverture 11 février, sera vendue pour compte du contrant, à moins que l'Etat ne prélève sur le produit de la vente, le montant de l'amende et des frais de la ville.

Une VACHE noire et blanche, ayant les deux oreilles coupées. Ladite vache a été prise le mardi 3 février et conduite aux Epaves. On supposer qu'elle a été volée.

SAMUEL FOLWELL,
Capitaine de la Garde, &c.

Nouveautés de Printemps.

PAR les dernier arrivages de France, les soussignés viennent de recevoir des assortiments de MARCHANDISES FRAICHES, consistant en partie de:

Barèges unies, mouchés et brodées,
Levantine de bon genre,
Jaconats nouveaux depuis 25 cts,
Do grand assortiment,
Organdies do depuis 25 cts jusqu'à $1. 50.
Barèges do depuis 25 cts,
Do à volantes, beaux nouveauté,
Mousseline Pompadour, cent différentes,
Foulards indiens unis et satinés,
Grenadine unie, brodée et nouée,
Manchettes mousseline brodée,
Pelerines et canezous do,
Guimpes et chemisettes Valenciennes,
Manches et pagodes do,
Bandes brodées mousseline et jaconat,
Dentelles noires de toutes qualités,
Vasants dentelle,
Valenciennes, mailines et point d'Angleterre,
Voiles noirs vraie dentelle,
Mantilles do do,
Robes brodées grande nouveauté,
Gants de peau et de soie,
Satinet bi imprimée pour robes,
Do pour pantalons, &c.

P. & E. REILLY & CO.,
Encouragez l'amé ri Royale.

AVIS.

Le soussigné devant fixer sa résidence dans la haute partie européenne de la ville offre de louer à partir du 1 de mars prochain dans la première quinzaine d'avril prochain, une belle maison située rue de Rue, entre les rues Dauphine et Burgundy, belle maison, convenable pour une grande famille, et comprenant de six beaux appartemens, cuisine et toutes les dépendances, et un jardin avec portes et treillages vitrés, la cuisine est également à deux étages, avec six chambres, dont deux à coucher, et une salle à manger.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux de 2 à 5 heures P. M. A. G. MONTAMAT.

Nouvelle Orléans, ce 7 février 1852. 9 fév

DETAILS sur la gestion de justice de la municipalité de Lyon:

GEORGE, grifé, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, cheveux noirs, yeux de couleur brun, il lui manque des dents à la mâchoire inférieure. Il est apprenti à M. Perry Gill, de la Belle Grille.

ARMER, grifé âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, il a une cicatrice sur l'estomac — cet appareuse à M. John Garnes, habitant sous Arbon rue. Les propriétaires des dits esclaves sont requis de les retirer en se conformant à la loi.

ED. PLANCHARD, Gardien

Vache Egarée.

CONFORMEMENT à une ordonnance de la ville de Lafayette, intitulée: Egarés, &c. Article premier. Il sera fait une proclamation au propriétaire de la vache ci-après décrite, pour lui donner connaissance de son égarement, et pour le mettre en demeure de la venir chercher, en payant les frais de la ville, avant ouverture 11 février, sera vendue pour compte du contrant, à moins que l'Etat ne prélève sur le produit de la vente, le montant de l'amende et des frais de la ville.

Une VACHE noire et blanche, ayant les deux oreilles coupées. Ladite vache a été prise le mardi 3 février et conduite aux Epaves. On supposer qu'elle a été volée.

SAMUEL FOLWELL,
Capitaine de la Garde, &c.

OFFICIEL.

Législature de la Louisiane.

Rapport Officiel de la Chambre des Représentans.

9 FEVRIER 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement; 57 membres sont présens.

Message du Sénat.

La Chambre est informée que le Sénat convient après amendements, au bill intitulé: «Acte relatif aux sages et que ces amendements sont soumis à son approbation.

Le concours de la Chambre est demandé sur la résolution conjointe demandant qu'un bureau de poste soit établi à *New Road*, Pointe Coupée.

La Chambre est informée en outre que le Président du Sénat a signé la résolution conjointe demandant que nos sénateurs et Représentans au Congrès obtiennent une cession de terre pour l'établissement dans la paroisse de Sabine, ainsi que la résolution conjointe qui autorise le Gouverneur à canceller le *bond de* G. C. McWhorter, trésorier d'Etat.

M. Morvan, rapporte, au nom de la comité des rôles, qu'il a soumis à l'approbation du Gouverneur, une résolution conjointe nos Sénateurs et Représentans au Congrès d'obtenir du gouvernement général, une donation de la réserve militaire à Fort Jesup, paroisse de Sabines, pour l'Etat de la Louisiane, afin d'établir une école dans cette paroisse.

L'Orateur annonce au moment que la première affaire à l'ordre, conformément à la résolution de la Chambre de jeudi dernier, était l'élection d'un rapporteur.

M. Pecor nomme M. L. Heylegor lequel ayant reçu le vote unanime de la Chambre est déclaré dûment élu rapporteur et prend son siège en conséquence.

Résolutions.

Par M. Morgan de St Landry—Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat de fournir au état des dépenses faites pour les Etats de la Louisiane depuis la dernière session.

Par M. Morgan, d'Orleans—Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat d'examiner la possibilité de protéger la ville et la paroisse d'Orleans contre les inondations par le moyen de levées continuant du Mississippi, du lac Pontchartrain et le long du lit par rejandre les eaux latérales, la construction d'écluses convenables à l'embouchure du Nouveau Canal, les ressources et les causes et les frais et d'en faire un rapport à la Législature à la prochaine session, ajoutant les dépenses probables des dites ameliorations. Première lecture.

Rapports des Comités.

M Carney, d'Orleans, au nom du comité le dicinire auquel les bills suivans ont été soumis, a rapporté contre ces bills, savoir:

Un acte pour faciliter la nomination des exécuteurs, des administrateurs et des curateurs de successions, et un acte pour empêcher la vente forcée de propriétés au-dessous de la valeur de $1,500.

Le même membre demande l'impression des deux actes rapportés.

Un acte pour exemptier de saisie et vente la propriété domestique et les meubles du tout pere de famille, et pour empêcher la vente de cause pour loyers et de vente forcée de propriété personnelles et réelles jusqu'à conséquence de la somme de $250, et des salaires journaux travail et services rendus dans l'exercice de leur profession, jusqu'à concurrence de la somme de $100 et pour d'autres fins.

M Rivers, de Catoudris, rapporte la pétition de N M Davis et autres, demandant que la taxe de commutation pour la milice soit employée aux travaux des routes publiques, et demande une résolution demandant à cette Chambre l'Assemblée Générale les dites pétitions ultérieure du sujet.

M. Carr, d'Iberville, rapporte, au nom du comité des affaires paroissiales, sur le bill ayant pour objet d'annuler l'acte 24 de 1848, qui a pour but de créer une paroisse nouvelle, sous le nom de Monroe, dans la paroisse Claiborne. Le rapport est défavorable.

AVIS DE BILLS.

M Philips, d'Ouest Feliciana, en date pour voter au sénat de Dan Hoard.

M Decreces, d'Orleans, un acte relatif à la compagnie de navigation d'Orleans.

M Barjeot de Natchitoches, un acte abolissant les pouvoirs plus étendus pour administrer le serment.

M Peck, de Jefferson, un acte intitulé "Acte relatif à l'emprisonnement, à l'amende et à la vente des biens mauvais."

M Moreau de La Fourche, un bill intitulé "Acte pour regulariser le jaugeage et l'inspection des vins, esprits et liqueurs spiritueuses."

M Pecor, d'Orleans, un acte pour pourvoir à l'élection par le peuple de la paroisse d'Orleans d'un conservateur des hypothèques et d'un conservateur des aliénations dans et pour la dite paroisse.

M Pecor, d'Orleans, introduit un bill pour d'interdire aux commissaires et autres officiers ayant les enchérissages sur les marchandises et autres objets.

Section 1. Le peuple de l'Etat de la Louisiane, représentant les Etats-Unis d'Amérique, et les Etats-Unis, et les Etats-Unis, et les Etats-Unis